NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28.04.2026

BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

<u>Avant-propos</u> : La compétence de l'assainissement collectif est exercée par la Commune de Morlaàs, néanmoins sa réalisation budgétaire est comptabilisée à part du budget principal. En effet, l'assainissement est rattaché au principal, mais via un budget annexe (principe d'unité budgétaire). Cette segmentation permet d'obtenir une <u>meilleure lisibilité</u> des dépenses et recettes spécifiquement liées à ce service, qui doit s'équilibrer de manière autonome (sans pouvoir bénéficier de financement provenant du budget principal).

I. LE CONTEXTE D'EXECUTION DU BUDGET 2026

Au plan international, l'année 2026 démarre sous le signe de l'incertitude avec notamment le développement du conflit au Moyen-Orient et son impact sur l'inflation.

Au niveau européen, la croissance devrait connaitre une accélération notamment en raison de l'investissement de certains Etats en matière de défense comme cela est notamment prévu en Allemagne.

Au plan national, l'inflation (avant l'accélération du conflit au Moyen-Orient) était prévue entre 1.3 et 1.5 %. Cette prévision risque toutefois d'être dépassée assez rapidement.

La loi de finances a, cette année également, été votée tardivement. La version finale est moins dure que prévue pour les Communes même si elles sont mises à contribution.

Le budget 2026 a été bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence malgré tout.

II. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

2026 – Budget Assainissement	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	430 723 €	430 723 €	- €
Investissement	703 196.21 €	703 196.21 €	- €
Total	1 133 919.21 €	1 133 919.21 €	- €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle s'élève à 430 723 € en 2026 tant en dépenses, qu'en recettes et se présente tel que suit pour le budget annexe assainissement en 2026 :

Les dépenses de fonctionnement

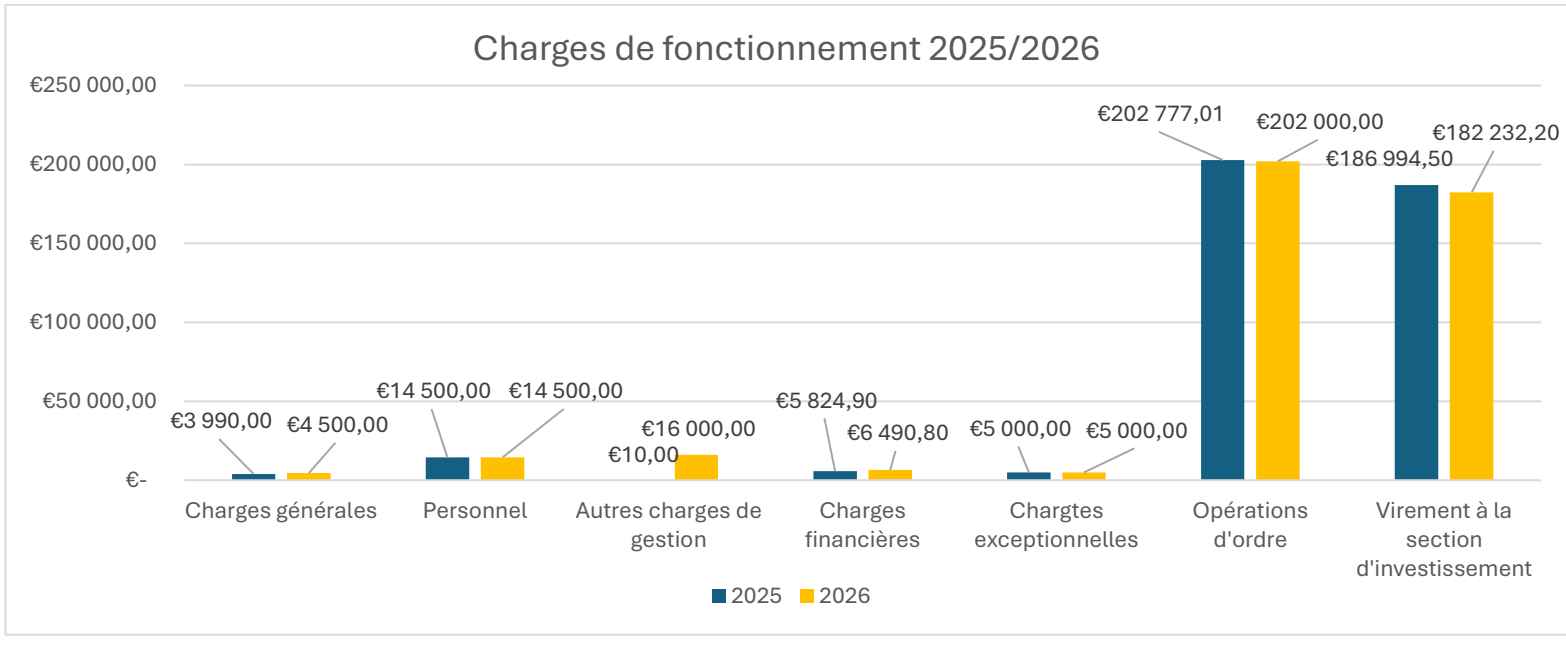

➔ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**
Permettent de payer les inspections télévisées du réseau, des curages. Ajustement des crédits à 4 500 € en 2026 (+ 510 €).

➔ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Sont réglées sur ce chapitre les cotisations annuelles à l'Agence Publique de Gestion Locale 64 (APGL 64) pour les missions d'accompagnement technique sur l'assainissement. Sont également payées au budget principal de la Commune de Morlaàs un prorata du temps de travail effectué sur les missions d'assainissement par les agents de la Commune. Prévision budgétaire inchangée par rapport à 2025 : 14 500 €

➔ **Les autres charges de gestion (chapitre 65) :**

Le chapitre, inutilisé jusqu'en 2025 (10 € au budget, pour 0.52 € dépensé) voit avec les nouveautés 2026 de la nomenclature M49 ses crédits augmenter fortement. Budgétisé : 16 000 €. Cette somme servira à rembourser les particuliers des travaux de branchements engagés (était payé en charges exceptionnelles jusqu'alors – chapitre 67).

➔ **Les charges financières (chapitre 66) :**
Les crédits ouverts sur ce chapitre ont été ajustés (+ 665.90 €) aux prévisions de dépenses d'annuité de la dette connues à ce jour. Budgétisé : 6490.80 €. En l'occurrence ce chapitre comprend les intérêts de la dette et les intérêts courus non échus. Sera à ajuster en fonction de la contraction de nouveaux emprunts.

➔ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**
Chapitre qui permet de passer des dépenses exceptionnelles sur l'année (exemple : annulation d'une recette émise). Reconduction des prévisions budgétaires. Budgétisé : 5 000 €

➔ **Le virement à la section d'investissement (023) :**
Chapitre qui permet de faire passer des crédits de la section de fonctionnement à celle de l'investissement en vue d'en financer les projets. Budgétisé 2026 : 182 232.20 € (- 4762.30 € par rapport à 2025).

➔ **Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :**
Permet de réaliser notamment l'amortissement des biens de la collectivité. Inscrit au budget primitif 2026 : 202 000 €. Constitue une recette en investissement pour un même montant.

Les recettes de fonctionnement

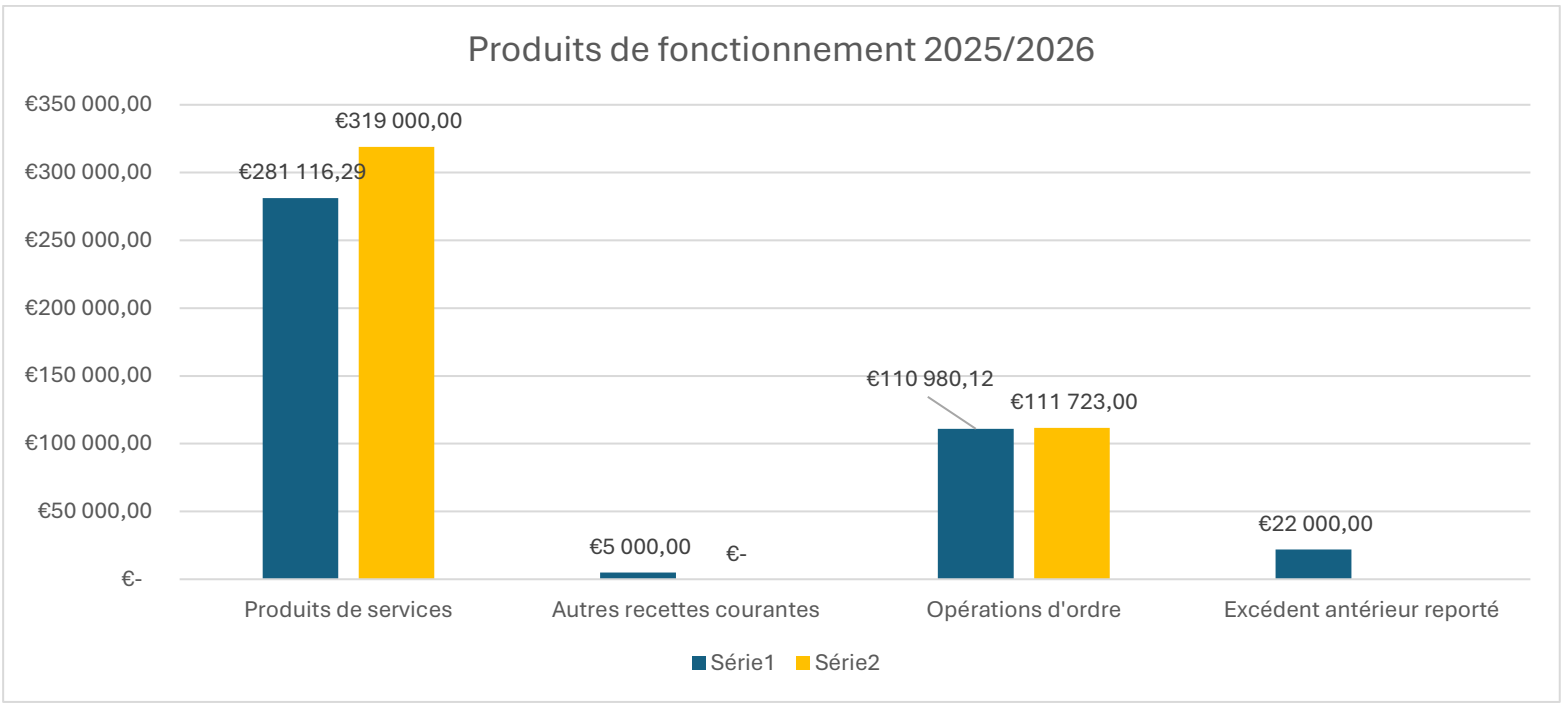

➔ **Les produits de services (chapitre 70) :**
Encaisse :

- les remboursements par les particuliers des travaux engagés et avancés par la Commune pour l'assainissement
- la redevance d'assainissement collectif
- la participation à l'assainissement collectif (PAC)

Prévision 2026 sur le chapitre : 319 000 € (+ 37 883.71 € par rapport à 2025). Comprend le rattrapage de la PAC de 2025, qui n'avait pas pu être émis sur l'exercice de l'année.

➔ **Autres produits de gestion (chapitre 75) :**
Une prévision de 5 000 € de recette avait été prévue en 2025. Aucune recette de recouverte en définitive. En application du principe de précaution budgétaire (maximiser les dépenses, minimiser les recettes), mise à zéro des recettes du chapitre en 2026, car à ce jour pas de recette à prévoir.

➔ **Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) :**
Permet d'amortir les subventions perçues en investissement. Prévision 2026 : 111 723 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au contraire de la section de fonctionnement, la section d'investissement est tournée vers le temps long. Elle se concentre sur la réalisation de projets d'équipements ou de travaux lourds. La section d'investissement prévue pour 2026 s'élève à 703 196.21 € tant en dépenses qu'en recette (respect du principe d'équilibre). La section est donc en diminution de – 317 635.87 € par rapport à 2025.

Les dépenses d'investissement

➔ **Les dépenses d'investissement non affectées comprennent les prévisions suivantes pour un total de 403 553.95 € :**

- 260 396.45 € déficit d'investissement de clôture en 2025 (obligation de reprise au budget)
- 111 723 € opérations d'ordre entre sections (amortissement des subventions d'équipement perçues)
- 31 434.50 € remboursement en capital des emprunts

➔ **Les dépenses liées à une opération d'équipement** :

- **Opération n°33 - Basacle :** Elle permet de réaliser les investissements sur le réseau d'assainissement relié à station d'épuration de Basacle. Prévision budgétaire 2026 : 246 243.88 €
  - 163 243.88 € solde des travaux engagés
  - 10 000 € lancement d'une étude (en vue de la réhabilitation des réseaux du secteur des rues des sources et des canettes)
  - 53 000 € pour travaux de rénovation de réseaux
  - 20 000 € de travaux urgents et imprévus

- **Opération n°34 – Berlanne :** Elle permet de réaliser les investissements sur le réseau d'assainissement relié à station d'épuration de Berlanne. Prévision budgétaire 2026 : 53 398.38 €
  - 15 723.40 € mise à la côte des regards
  - 20 000 € lancement de deux études : bassin tampon / d'orage en liaison avec la station d'épuration (STEP) de Berlanne
  - 17 674.98 € de travaux urgents et imprévus

Les recettes d'investissement

➔ **Les recettes d'investissement non affectées comprennent les prévisions suivantes pour un total de 503 196.21 € :**

- 202 000 € d'amortissement des biens
- 182 232.20 € de virement de la section de fonctionnement
- 118 964.01 € d'affectation du résultat de fonctionnement de 2025 sur 2026

➔ **Les recettes liées à une opération d'équipement** :

- **Opération n°33 – Basacle :** Prévision de perception de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 200 000 €

III. DETTE ASSAINISSEMENT

Encours de la dette au 01.01.2026 : 255 066.27 €

Remboursement en capital prévisionnel pour 2026 : 31 434.50 €

Remboursement en intérêts prévisionnel pour 2026 : 4 900.30 €

Nombre d'emprunts en cours : 5

IV. PRESENTATION CONSOLIDEE

En plus de son budget principal, la Commune de Morlaàs a un budget annexe d'assainissement. Présenté de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2026	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	5 396 564 €	3 577 405.79 €	8 973 969.79 €
Budget assainissement	430 723 €	703 196.21 €	1 133 919.21 €
Total	5 827 287 €	4 280 602 €	10 107 889 €